

**ANNEXE B**  
**AFFICHES POUR ORDINATEURS DÉSIGNÉS PUBLICS ET SCOLAIRES DANS LES**  
**BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES-SCOLAIRES**

POLITIQUE 1073

Page 1 de 7

---

**Accès du public à Internet**

*Cet ordinateur offre un accès **non filtré** à Internet à des fins d'utilisation par le public. Les activités des usagers sur les ordinateurs peuvent être retracées.*

*Pendant les heures de classe, ce terminal est configuré par défaut « sans profil Internet ». Si vous désirez utiliser ce terminal pour accéder à Internet, veuillez vous adresser au personnel de la bibliothèque.*

*Après les heures de classe, ce terminal est configuré par défaut au « profil Internet ».*

*L'utilisation d'Internet par un(e) élève ou un enfant est la responsabilité unique de son enseignant(e), de ses parents ou de son/sa tuteur/tutrice.*

**Accès des élèves à Internet**

*Cet ordinateur offre un accès **filtré** à Internet à des fins d'utilisation par les élèves et le public. Les activités des usagers sur les ordinateurs peuvent être retracées.*

*L'utilisation d'Internet par un(e) élève ou un enfant est la responsabilité unique de son enseignant(e), de ses parents ou de son/sa tuteur/tutrice.*

ANNEXE B  
AFFICHES POUR ORDINATEURS DÉSIGNÉS PUBLICS ET SCOLAIRES DANS LES  
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES-SCOLAIRES

POLITIQUE 1073

Page 2 de 7



**Available at this library after school hours**

**Disponible à cette bibliothèques après les heures de classe**



New Brunswick  
Public Library  
Service

Service des  
bibliothèques publiques  
du Nouveau-Brunswick

## Accès Internet dans les bibliothèques publiques-scolaires

### Modalités d'utilisation

---

La bibliothèque offre un accès Internet public. **En ayant recours au service d'accès Internet public de la bibliothèque, vous acceptez les modalités d'utilisation suivantes :**

1. **L'accès Internet est filtré pour les élèves durant les heures de classe.**
2. **Le public a un accès non filtré à Internet durant toutes les heures d'ouverture.**
3. Vous devez vous inscrire et respecter toute limite de temps prévue pour l'utilisation d'Internet.
4. Le personnel de la bibliothèque n'exerce aucun contrôle sur les renseignements accessibles sur Internet et ne peut être tenu responsable de leur contenu.
5. La bibliothèque n'est aucunement responsable de tout dommage ou de toute perte de données que vous pourriez subir en utilisant l'accès Internet public.
6. Vos activités sur Internet peuvent être retracées jusqu'à vous.
7. **Il revient uniquement au parent ou au tuteur légal d'un enfant de surveiller les activités de ce dernier sur Internet.**
8. **Vous devez respecter les valeurs des autres usagers de la bibliothèque et tenir compte de la présence d'enfants sur les lieux au moment d'afficher un contenu qui pourrait être considéré comme controversé.**
9. **Il vous est défendu :**
  - a) de faire des copies non autorisées de toute donnée protégée par des droits d'auteur ou par des lois sur la propriété numérique;
  - b) d'endommager intentionnellement tout équipement de bibliothèque ou d'altérer la configuration des ordinateurs en usage à la bibliothèque;
  - c) de créer, d'obtenir, d'afficher, de stocker, de transmettre ou d'imprimer tout texte, image, son ou tout autre fichier considéré comme illégal. **Conformément au Code criminel du Canada, le réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick qualifie de « matériel illégal » toute expression d'obscénité, de pornographie juvénile, de haine ou de sédition;**

**ANNEXE B**  
**AFFICHES POUR ORDINATEURS DÉSIGNÉS PUBLICS ET SCOLAIRES DANS LES**  
**BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES-SCOLAIRES**

**POLITIQUE 1073**

**Page 4 de 7**

---

- d) de porter atteinte à la vie privée d'autrui en tentant de modifier ou d'obtenir des fichiers, des mots de passe ou des données appartenant à d'autres ou en tentant d'intercepter des communications privées ou des courriels.

10. Toute personne utilisant un ordinateur ou une connexion Internet de façon inappropriée peut se faire suspendre ses privilèges d'utilisation des ordinateurs dans la bibliothèque ou se voir refuser l'accès à la bibliothèque pour une période déterminée.

**Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels, veuillez vous adresser au personnel de la bibliothèque.**

## L'accès sans fil à Internet dans les bibliothèques publiques-scolaires

### Modalités d'utilisation

---

La bibliothèque offre un accès sans fil à Internet (Wi-Fi) après les heures de classe pour les dispositifs de communication dûment équipés. **En ayant recours au service d'accès sans fil à Internet de la bibliothèque, vous acceptez les modalités d'utilisation suivantes :**

1. Un accès sans fil à Internet sera offert en fonction des ressources disponibles.
2. Les usagers qui feront le transfert d'une quantité excessive de données de façon continue pourraient voir leur connexion Internet sans fil bloquée afin qu'un accès à une vitesse raisonnable puisse être maintenue pour les autres usagers du service. Un usager bloqué peut soumettre au directeur régional ou à la directrice régionale une demande par écrit pour que sa connexion Internet sans fil soit rétablie. Chaque demande sera évaluée au cas par cas.
3. **L'accès Internet est filtré pour les élèves durant les heures de classe.**
4. **Le public a un accès non filtré à Internet durant toutes les heures d'ouverture.**
5. Vous devez vous inscrire et respecter toute limite de temps prévue pour l'utilisation d'Internet.
6. Le personnel de la bibliothèque n'exerce aucun contrôle sur les renseignements accessibles sur Internet et ne peut être tenu responsable de leur contenu.
7. La bibliothèque n'est aucunement responsable de la sécurité de votre équipement ni de tout dommage, altération ou corruption de la configuration, de la sécurité ou des fichiers de données de votre ordinateur bloc-notes ou portatif ou de tout autre dispositif sans fil qui résulterait de l'utilisation du service d'accès sans fil offert par la bibliothèque.
8. Le réseau sans fil **n'est pas** sécurisé. Les renseignements en provenance et à destination de votre ordinateur bloc-notes ou portatif ou de tout autre dispositif sans fil peuvent être captés par quelqu'un d'autre utilisant un dispositif sans fil et le logiciel approprié.

**ANNEXE B**  
**AFFICHES POUR ORDINATEURS DÉSIGNÉS PUBLICS ET SCOLAIRES DANS LES**  
**BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES-SCOLAIRES**

**POLITIQUE 1073**

**Page 6 de 7**

---

9. D'après les sites que vous choisissez de visiter sur Internet, vous pouvez vous exposer à un virus ou à d'autres programmes informatiques malveillants qui pourraient entraîner la perte de données ou endommager votre ordinateur bloc-notes ou portatif ou tout autre dispositif.
10. Vos activités sur Internet peuvent être retracées jusqu'à vous.
- 11. Il revient uniquement au parent ou au tuteur légal d'un enfant de surveiller les activités de ce dernier sur Internet.**
- 12. Vous devez respecter les valeurs des autres usagers de la bibliothèque et tenir compte de la présence d'enfants sur les lieux au moment d'afficher un contenu qui pourrait être considéré comme controversé.**
- 13. Il vous est défendu :**
- a) de faire des copies non autorisées de toute donnée protégée par des droits d'auteur ou par des lois sur la propriété numérique;
  - b) d'endommager intentionnellement tout équipement de la bibliothèque ou d'altérer la configuration des ordinateurs en usage à la bibliothèque;
  - c) de créer, d'obtenir, d'afficher, de stocker, de transmettre ou d'imprimer tout texte, image, son ou tout autre fichier considéré comme illégal. **Conformément au Code criminel du Canada, le réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick qualifie de « matériel illégal » toute expression d'obscénité, de pornographie juvénile, de haine ou de sédition;**
  - d) de porter atteinte à la vie privée d'autrui en tentant de modifier ou d'obtenir des fichiers, des mots de passe ou des données appartenant à d'autres ou en tentant d'intercepter des communications privées ou des courriels.
14. Toute personne utilisant un ordinateur ou une connexion Internet de façon inappropriée peut se voir refuser l'accès à la bibliothèque pour une période déterminée.
15. Il revient à vous seul de fournir le soutien technique requis pour l'accès sans fil Internet, ainsi que les ordinateurs et dispositifs de communication personnels.
16. Il n'existe aucune garantie que vous pourrez établir une connexion sans fil. Même si la bibliothèque a tenté de rendre l'accès sans fil le plus disponible possible, il se peut que vous éprouviez des « points morts » qui limitent la réception sans fil. Si vous avez de la difficulté à accéder à Internet ou à

**ANNEXE B**  
**AFFICHES POUR ORDINATEURS DÉSIGNÉS PUBLICS ET SCOLAIRES DANS LES**  
**BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES-SCOLAIRES**

**POLITIQUE 1073**

**Page 7 de 7**

---

demeurer en ligne, veuillez vous choisir un autre emplacement dans la bibliothèque.

17. La bibliothèque permettra l'accès à des prises électriques accessibles pour l'accès sans fil, en fonction de leur disponibilité. La bibliothèque ne peut offrir des services d'impression pour l'accès sans fil.

### **Exigences techniques**

---

Vous aurez besoin d'un ordinateur bloc-notes ou portatif ou d'un autre dispositif sans fil muni d'une capacité de réseau sans fil de 802-11b ou de 802-11g.

Si vous n'êtes pas certain que votre ordinateur bloc-notes ou portatif ou autre dispositif possède cette fonctionnalité, veuillez vérifier auprès du fabricant ou du fournisseur de votre équipement.

Si votre ordinateur bloc-notes ou portatif ou autre dispositif n'est pas muni d'une capacité de réseau sans fil, vous pourriez vous procurer diverses cartes externes d'ordinateur bloc-notes ou portatif ainsi que des dispositifs USB afin d'obtenir cette capacité. Le fabricant ou le fournisseur de votre équipement tout comme les commerçants locaux de technologies peuvent vous aider à trouver un produit adapté à votre ordinateur bloc-notes ou portatif ou autre dispositif. L'installation d'un logiciel de sécurité informatique (y compris une protection antivirus) sur votre ordinateur bloc-notes ou portatif ou autre dispositif est fortement recommandée, mais demeure la responsabilité de l'utilisateur.

**Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels, veuillez vous adresser au personnel de la bibliothèque.**